Fondation Jean Jaurès

Société

DANS L'ŒIL DES JT : LE PROCÈS JUBILLAR, FAIT DIVERS MINEUR, EXPOSITION MAJEURE

Matthieu Deprieck

22/10/2025

Ce sont l'un des derniers rendez-vous de masse dans le paysage audiovisuel : les journaux télévisés (JT) de TF1, France 2 et M6 diffusés en soirée cumulent une audience de dix millions de personnes. Résistant à la multitude de services de *streaming* et à la fragmentation de l'offre, ils restent un enjeu que l'Observatoire des médias de la Fondation décrypte à travers une série de notes proposées par Matthieu Deprieck, journaliste à *L'Opinion*, à un rythme mensuel. La deuxième d'entre elles revient sur la manière dont les JT ont traité le procès de Cédric Jubillar.

La série « Dans l'œil des JT »

Nous sommes en 2025. Toute la France est archipélisée… Toute ? Non ! Les JT résistent à la multitude de services de *streaming* et à la fragmentation de l'offre. Les éditions de TF1, France 2 et M6 diffusées en soirée cumulent une audience de dix millions de personnes selon Médiamétrie. Elles sont l'un des derniers rendez-vous de masse dans le paysage audiovisuel, le seul récurrent tout au long de l'année, l'ultime espace commun. Au dîner, tous les jours de l'année, les Français regardent leur pays par la même fenêtre. Que voient-ils ? Un tel enjeu mérite bien étude des JT, de leur mécanique à leurs obsessions. L'Observatoire des médias de la Fondation lance une série « Dans l'œil des JT » proposée par Matthieu Deprieck, journaliste à *L'Opinion*. Après une première note *Dans l'œil des JT : septembre 2025, l'actualité politique malgré tout*, la seconde revient sur le traitement médiatique du procès Jubillar.

Introduction

Le fait divers n'existe pas. En tout cas, pas dans la vie réelle. Dans la « vraie » vie, c'est triste mais c'est comme ça, des êtres humains en tuent d'autres. Ce sont des crimes et ce ne sont pas des faits

divers. Car le fait divers naît du regard que pose un journaliste sur un crime. Le crime passe alors de la sphère privée au monde public. Il devient un récit et s'en trouve automatiquement modifié. Les personnes deviennent des personnages. Une fois caractérisés, les protagonistes évoluent dans des décors et selon une succession d'événements qui les amènent, dans le cas d'un procès, vers la condamnation qui fait figure de dénouement.

Le procès Jubillar, dont le verdict a été rendu le 17 octobre 2025, est à étudier par ce prisme. Pendant quatre semaines, les médias, journaux télévisés (JT) en tête, ont suivi les différents épisodes de ce feuilleton. « Épisodes », « feuilleton », ces termes ont été utilisés par les JT eux-mêmes, comme à l'antenne de M6 au soir de la condamnation de Cédric Jubillar à trente ans de prison : « C'est l'épilogue d'un procès hors norme, suivi chaque jour comme un feuilleton par des millions de Français. » Une affaire tellement médiatisée que la presse locale relayait le 29 septembre la déception des commerçants du quartier du tribunal dans un article étonnant de *La Dépêche du midi* intitulé « "On nous avait dit que toute la France allait venir…" La douche froide des restaurateurs d'Albi ».

Pourquoi le meurtre d'une femme par son mari a-t-il fait l'objet d'une telle médiatisation ? Pas parce qu'il s'agit d'un nouveau féminicide – nous verrons que le terme n'a quasiment pas été utilisé –, mais parce que la disparition de Delphine Jubillar en tant que parfait fait divers a permis à tous les spectateurs de s'inviter dans le quotidien d'une famille et de participer au procès. « Tout est donné dans un fait divers ; ses circonstances, ses causes, son passé, son issue ; sans durée et sans contexte, il constitue un être immédiat, total, qui ne renvoie, du moins formellement, à rien d'implicite », écrivait Roland Barthes dans « Structure du fait divers[1] ».

Un objet à part entière : c'est ainsi que nous avons étudié le procès de Cédric Jubillar, tout en gardant à l'esprit trois questions. Comment les 20 heures de TF1, France 2 et M6 ont-ils traité ce meurtre supposé ? Pourquoi lui ont-ils consacré autant de temps d'antenne ? Que nous apprend ce fait divers sur nous-mêmes ou sur notre société ?

Une couverture télévisée hors norme

Un suivi quasi au jour le jour

La période de diffusion des reportages consacrés au procès de Cédric Jubillar débute le 21 septembre 2025 et s'achève le 18 octobre 2025. Sur ces vingt-six jours, seuls dix sont restés vierges de reportages consacrés à l'affaire, dont huit tombaient des jours sans audience.

Sur l'ensemble de la période, TF1 a diffusé 10 reportages, France 2 en a diffusé 17 et M6, 19. Cela signifie que France 2 et M6 ont diffusé plus de sujets qu'il n'y a eu de jours d'audience (quinze), allant jusqu'à prolonger la séquence le lendemain du verdict. TF1 s'est astreint à un traitement plus modeste.

Intéressons-nous à la hiérarchie de l'information. Le soir du verdict, le 17 octobre 2025, les trois chaînes ont réservé l'ouverture de leur 20 heures à la condamnation de Cédric Jubillar, TF1 et M6 diffusant deux sujets à la suite. Sur les vingt-cinq jours du procès, M6 a consacré quatre ouvertures à l'affaire ; France 2, deux, et TF1, une. Enfin, sur leur quinzaine de reportages, France 2 et M6 n'en ont placé que deux en dehors du top 5 des informations traitées – en moyenne, un JT s'intéresse à une quinzaine de sujets par édition.

Le procès Jubillar au cœur de l'actualité

Le suivi de cette affaire s'est imposé dans une actualité judiciaire remplie. Avec 32 sujets diffusés dans les trois 20 heures, le procès Jubillar est le plus médiatisé des mois de septembre et octobre 2025. Le procès Sarkozy a suscité 27 sujets mais ceux-ci ont été concentrés sur quelques jours. Le procès de l'anesthésiste Frédéric Péchier, soupçonné d'avoir tué douze personnes, n'a entraîné la diffusion que de 9 sujets, malgré sa durée – trois mois. Celui, en appel, des viols de Mazan a été traité par 6 sujets et celui de la *sextape* de Saint-Étienne[2] par 3. Pour être complet, il faut noter que la moitié des sujets consacrés au procès des viols de Mazan et la totalité de ceux relatant l'affaire de la *sextape* l'ont été en sortie de reportages sur l'affaire Jubillar. Cela renforce l'idée que ce fait divers a été le cœur de l'actualité judiciaire de cette rentrée.

Pas de corps, pas d'aveu : la structure d'un feuilleton

Cette situation apporte au téléspectateur une sensation de continuité et donc de feuilleton. Plusieurs sujets s'achèvent d'ailleurs par un *teaser* des futures auditions. Le 22 septembre 2025, sur France 2 : « Demain sont attendus à la barre les gendarmes qui ont entendu Cédric Jubillar le matin de la disparition de sa femme. » Une semaine plus tard, toujours sur France 2 : « Demain, Cédric Jubillar fera face à la famille de son épouse disparue. » Parfois, cet avant-goût de procès est augmenté d'une touche de suspens, comme le 9 octobre dernier, sur M6 : « Les avocats de Cédric Jubillar sont déjà tournés vers demain. Leur client sera interrogé toute la journée sur les faits. Ils disent ne pas craindre le faux pas d'un innocent. » Les ultimes comptes-rendus le 17 octobre 2025 s'achèvent sur les trois chaînes par l'annonce d'un procès en appel, comme s'il ne s'agissait pas de l'épilogue du feuilleton mais de la fin de sa saison 1. Et qu'il fallait, dans cet esprit, maintenir le suspens.

Le 20h de TF1 termine l'un de ses reportages par une pensée aux proches de Delphine : « Peut-être auront-ils des réponses lors du procès en appel. » Ce fut le fil rouge des quatre semaines aux assises du Tarn : la recherche d'aveu. On touche ici à la raison d'être de ce procès, celle qui explique l'origine d'une telle exposition médiatique, résumée la veille de l'ouverture des débats. « Une mystérieuse disparition et une énigme jamais élucidée depuis cinq ans. Pas de corps. Pas de scène de crime. Pas d'ADN. Pas d'aveu. Et un seul et unique suspect, Cédric Jubillar, le mari de la disparue » (France 2, 21 septembre 2025).

Voilà qui doit tenir en haleine le spectateur : le suspect est-il réellement le seul ? Et si c'est le cas, craquera-t-il avant la fin de son procès ? Le feuilleton s'installe. Il n'attend plus que ses protagonistes et son décor.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

Abonnez-vous

Personnages, objets et lieux, le nécessaire à feuilleton

Cédric, la nuit, et Delphine, le jour

Dans « Structure du fait divers[3] », Roland Barthes, toujours lui, compare la politique à « un roman, c'est-à-dire un récit qui dure, à condition d'en personnaliser les acteurs. » Le fait divers obéit à la même règle : il faut caractériser les protagonistes pour faire durer le feuilleton.

Le 22 septembre 2025, au soir de l'ouverture des débats, France 2 oppose dans le même sujet les caractères de Cédric et Delphine Jubillar. Cédric : « un homme arrogant, séducteur et immature, qui avait confié à un ami : "un jour, je passerai à la télé". » Delphine, « jeune fille, bonne élève », dévouée aux autres – elle était infirmière – autant qu'à sa fratrie orpheline de leurs parents depuis plusieurs années.

Le commentaire de M6 résume : « Une femme discrète, secrète, mariée à Cédric, son exact opposé, qu'elle rencontre à 18 ans et qu'elle épouse au grand dam de sa famille qui n'aime pas son look de *bad boy*. » Les JT insistent sur le langage grossier de Cédric Jubillar. Le 13 octobre, TF1

rapporte qu'il reconnaît avoir traité sa femme de « salope ».

Rien ne sauve la réputation de Cédric Jubillar. Delphine est souriante sur les photos. Cédric apparaît crâne rasé à l'ouverture du procès. « C'est lui-même qui a accepté d'être filmé alors il donne le change, précise France 2, le 22 septembre. Il semble enjoué, esquisse un petit sourire. Tatouage au prénom de son fils sur le cou. » Cédric Jubillar serait en représentation.
« Contrairement à ce qu'espéraient les parties civiles, Cédric Jubillar se maîtrise et compte ses mots » (M6, 10 octobre). Et puisqu'il s'agit de représentation, TF1 donne la parole au dessinateur de presse qui le scrute : « Aujourd'hui, il ne semble pas différent des autres jours. Tout ce que l'on a vu ces trois semaines, on retrouve le même Cédric Jubillar, calme. Il a un ton, comme s'il ne savait pas trop pourquoi il était là » (10 octobre).





Même les témoignages en faveur de Cédric Jubillar tournent mal. « Un de ses rares amis parle de lui comme d'un chien qui aboie mais ne mord pas » (M6, 2 octobre). Un animal, donc. Quant à un ami qui sous-entend qu'il a pu s'inventer meurtrier pour prendre la lumière, il est présenté par TF1 comme… son dealer (TF1, 2 octobre).

À l'issue du procès, l'avocat des enfants Jubillar, M[e] Laurent Boguet, balaiera l'idée que Cédric Jubillar a été condamné sans preuve : « On a le mobile. On a les personnalités de l'auteur et de la victime. On a un déroulé chronologique » (TF1, 17 octobre). Et l'avocate de l'accusé rétorquera : « L'accusé ne se comporte jamais bien. Il pleure, on va considérer que c'est faux. Il ne pleure pas, ce n'est pas normal. L'accusé a toujours tort. » Pendant quatre semaines, la personnalité et les réactions de Cédric auront été tellement au cœur du récit qu'elles ont fini par devenir un indice de sa culpabilité.

Les personnages secondaires, accablants pour Cédric Jubillar

Les personnages secondaires de l'affaire appuient la dichotomie que nous venons d'exposer.

L'audition de l'amant de Delphine, Donat-Jean Macquet, le 6 octobre, a été l'une de celles les plus couvertes par les JT. Leur relation a d'emblée été présentée comme une relation amoureuse sérieuse. « C'était une histoire d'amour, on était partis pour vivre ensemble », témoigne Donat-Jean Macquet (M6, 6 octobre). « On avait réfléchi à l'endroit où on aurait pu s'installer proche des

écoles pour nos enfants », ajoute-t-il (TF1, 6 octobre). En revanche, Cédric, devant Donat-Jean, « se frotte les mains en souriant », décrit M6.

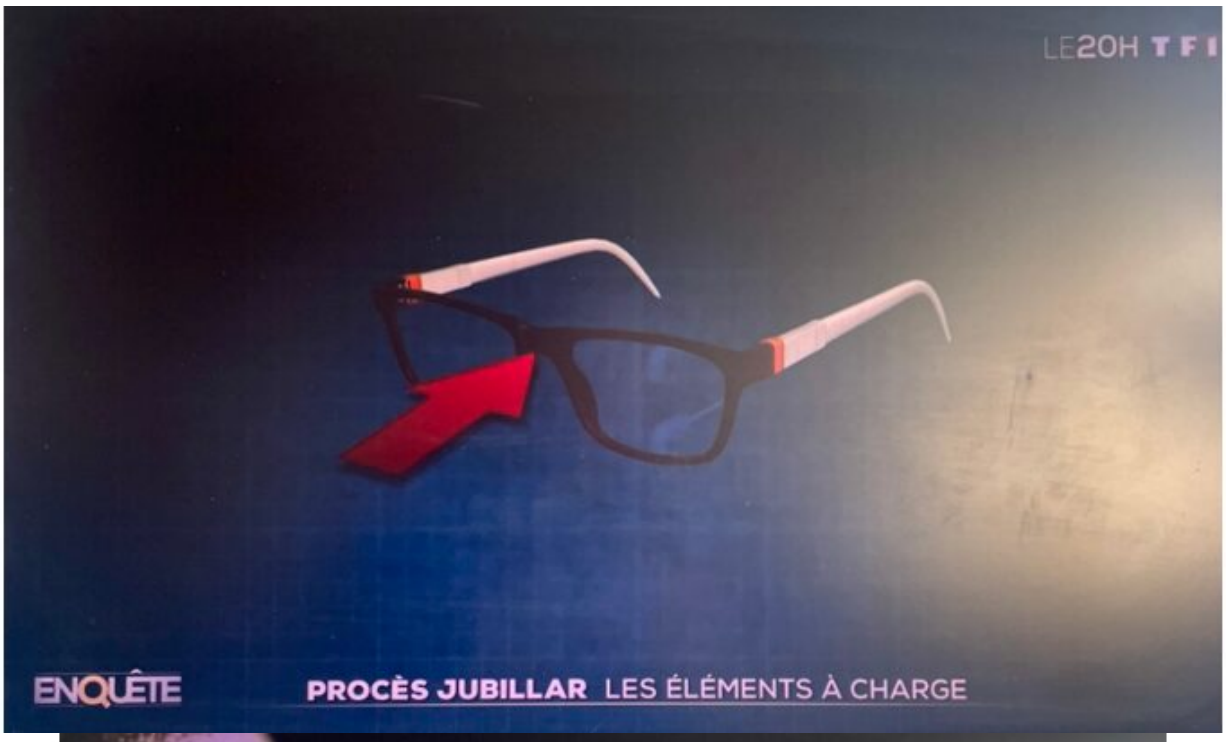
La mère de Cédric Jubillar aura, elle, le droit à un traitement médiatique unique. Sur TF1 et France 2, elle sera la seule protagoniste du procès à témoigner hors du tribunal d'Albi, dans une pièce choisie pour cette interview diffusée dans les deux JT. Dans les trois sujets, la même phrase de Cédric Jubillar à propos de Delphine, rapportée par sa propre mère : « Elle m'énerve, je vais la tuer, l'enterrer, personne ne va la retrouver. » Cette double interview sera reprise dans la plaidoirie de la défense de Cédric Jubillar au dernier jour du procès : « C'est tellement difficile d'accuser son fils qu'on le refait le soir même au journal de 20 heures. » Les JT entrent dans la cour d'assises.

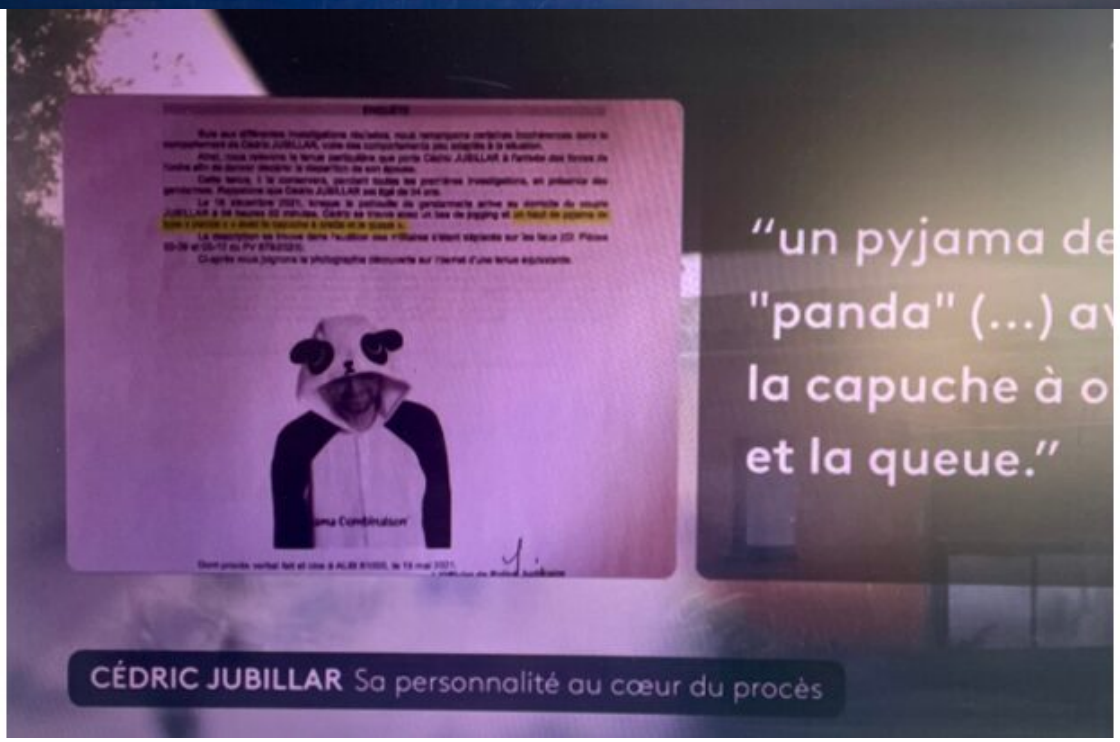
De leur côté, les témoins favorables à Cédric Jubillar sont souvent étranges. M6 relate l'audition de Séverine L., une de ses anciennes compagnes, et reprend l'une de ses déclarations : « Pour moi, ce n'est pas lui. [...] Moi je ne sais pas. J'ai confiance en lui. On ne peut pas condamner quelqu'un comme ça, avec le peu de preuves qu'ils nous donnent. » L'argument est léger. Surtout face aux indices brandis par les enquêteurs.

Les objets, l'objectivation de l'affaire

Avec son apparente neutralité, l'objet semble à l'inverse des personnalités. Lui serait innocent, inerte, sans aucune existence propre. Inclure un objet dans un raisonnement, c'est pourtant lui ôter sa neutralité. C'est privilégier un objet plutôt qu'un autre avec une arrière-pensée.

Dans l'affaire Jubillar, qui ne compte ni corps, ni aveu, les objets occupent une place centrale. Lorsque les gendarmes arrivent chez Cédric Jubillar dans la nuit du 16 décembre 2020, ils le trouvent vêtu d'un « pyjama panda ». France 2, dans son JT du 22 septembre 2025, reprend la description contenue dans le PV d'enquête – « un pyjama de type panda avec la capuche et la queue » – et l'accompagne d'une photo du modèle utilisé. Voilà comment un objet change de symbolique en fonction du contexte. Car s'imagine-t-on accueillir les gendarmes en pyjama « de type panda avec la capuche et la queue » quand on vient de découvrir la disparition de sa femme ?





Autre objet de ce Cluedo, les lunettes de Delphine, retrouvées cassées sous le canapé. TF1 en a fait une animation 3D dans le premier reportage diffusé la veille de l'ouverture des débats. Cet objet a subi une expertise poussée devant la cour d'assises. Les téléspectateurs de M6 en ont eu le résumé suivant, par l'expert judiciaire : « Pour en arriver à l'état dans lequel on a remis les lunettes de Delphine Jubillar, il faut ce que l'on appelle des efforts dynamiques. Ça peut être une chute, un coup. En tout cas, c'est une énergie conséquente. Ce n'est pas le fait de marcher ou de s'asseoir

dessus. » Les lunettes ne sont plus un objet, mais, une fois expertisé, un indice.

Les décors : le palais de justice d'Albi et la maison de Cagnac-les-Mines

Les personnages, les objets. Il ne manque que le décor. Le 6 octobre 2025, TF1 ouvre son reportage en filmant « d'un côté du tribunal, l'arrivée de Cédric sous un drap noir » et « de l'autre, des dizaines de personnes venues assister à ce procès ». Comme au théâtre, les coulisses et la salle.

D'ailleurs, France 2 ira recueillir l'avis des spectateurs à l'issue de la première semaine de procès. Un jeune homme : « À des moments, il [Cédric] peut rigoler alors que ce n'est pas très opportun. » Une femme : « J'avais des certitudes mais en entendant tout ça, je me dis, attention, il y a peut-être des choses qu'il faut encore creuser. » On s'attendrait à recevoir l'avis des spectateurs sous forme d'étoiles de 0 à 5.

Le 16 octobre 2025, à la veille du dernier jour de procès, M6 a diffusé un reportage intitulé « Le procès Jubillar attire les curieux ». Des « curieux » qui observent un procès pour meurtre aggravé comme un spectacle. Stéphane n'a pas eu de place : « Je suis déçu. Depuis 7h30 je suis ici et il n'y a plus de place. Je suis fatigué en plus. » Le reportage se poursuit. La voix *off* du journaliste : « À chaque suspension d'audience, les discussions s'animent. » Un homme non identifié : « Chacun donne sa version. Ce qu'il a entendu. Voilà, c'est ça qui est sympa. On apprend des choses. » Laissons la parole à Éric, arrivé sur place à 2h15 du matin : « On est un peu cinglé. »

Le lieu du procès, Albi, n'est pourtant qu'une toile de fond, au contraire de la maison des Jubillar à Cagnac-les-Mines. Les images de cette maison en travaux, jamais achevée, viennent se glisser dans les reportages. Elle est un élément à charge contre Cédric Jubillar, soupçonné d'avoir tué sa femme qui voulait divorcer pour ne pas perdre la maison qu'il n'avait jamais fini de construire. Des photos de l'intérieur de la maison, diffusées dans un sujet de TF1, révèlent un intérieur parfaitement banal.





C'est le propre du fait divers : l'apparition du mystère dans la vie quotidienne, l'extraordinaire qui vient briser la banalité. L'intimité des Jubillar se retrouve en un instant projetée à des millions de Français dînant devant la télévision. Il va nourrir le voyeurisme des spectateurs et leur appétit pour ce crime raconté selon un schéma de récit ultrasimple.

De la scène d'exposition au dénouement, la construction du récit

Une scène d'exposition pour poser l'objectif final

Le fait divers naît par sa mise en récit. Dans le cadre d'un procès, il l'est de toutes parts : par l'enquête, par la défense, par l'accusation, par les journalistes, par l'opinion publique. Les versions s'affrontent mais toutes suivent une structure familière, en trois temps : la scène d'exposition, la confrontation des personnages à un obstacle, la résolution de ce conflit.

La scène d'exposition installe l'équilibre du récit. La durée des reportages des JT – deux minutes maximum – ne permet pas de proposer un exposé précis des motivations de chacun mais, dans le cas du procès Jubillar, les trois 20 heures les plus regardés du pays ont le temps d'installer la quête finale du feuilleton : arracher des aveux.

L'attente de ses aveux rythme les quatre semaines de reportage. Le 23 septembre 2025, deuxième jour de procès, sur TF1 : « Ce soir encore, les questions des enfants restent sans réponse. Le public se demande s'ils en auront un jour. » Le 10 octobre, sur France 2 : « Au treizième jour de son procès, la famille de Delphine, les avocats, la cour, tout le monde attend que le peintre plaquiste de 38 ans se livre enfin. » Le 14 octobre, sur M6 : « Sur les bancs des parties civiles, l'espoir, déjà mince d'un aveu, s'envole. » À dix reprises, nous avons relevé des phrases de ce type, comme une relance du suspens, particulièrement à la fin du procès, avec notamment cette déclaration de M^{e} Malika Chmani, avocate des enfants Jubillar : « On est toujours dans l'attente d'une dépouille. Une dépouille, c'est important. Une dépouille pour un deuil. Une dépouille pour avancer dans sa vie. Aujourd'hui, les enfants sont encore privés de ça. »

Des rebondissements qui font « pschitt »

Entre la scène d'exposition et le dénouement, se déroule la partie la plus longue du récit, celle des obstacles qui viennent perturber la quête. Ces épreuves amènent les personnages à changer de caractère. Dans le cadre d'un procès, ils peuvent aussi entraîner un changement de point de vue dans le public. Ce qui ne s'est jamais produit pour Cédric Jubillar.

Certaines rares péripéties ont été très rapidement évoquées par les reportages des JT, quand d'autres n'ont même pas été mentionnées. Ainsi, France 2, le 26 septembre 2025, mentionne les témoignages d'un ouvrier et d'un chauffeur de taxi. Ils ont vu, vers 5h30 du matin, à proximité du domicile des Jubillar, un homme stationner, le plafonnier de sa voiture allumé.

Une révélation va particulièrement intéresser les JT le 6 octobre. TF1, France 2 et M6 rapportent que le téléphone de l'amant de Delphine a « borné » à proximité du domicile des Jubillar le soir de sa disparition. Cette révélation des avocats de l'accusé est qualifiée de « surprise » (M6) et de « coup de théâtre » (France 2). Dès le lendemain, M6 évacuera ce rebondissement en trente secondes. Il s'agissait d'une erreur de copier-coller d'un gendarme.

Le verdict populaire

Les allers-retours entre défense et accusation ont maintenu la tension dramatique d'un fait divers finalement sans rebondissement, ni suspens. Ce qu'est venue souligner l'annonce de la condamnation de Cédric Jubillar en première instance le 17 octobre 2025, en début d'après-midi : trente ans de prison. Soit la peine requise quarante-huit heures plus tôt.

Cela n'a pas empêché une médiatisation continue et croissante de cette affaire, ainsi qu'un intérêt populaire marqué par la foule de badauds réunis devant le tribunal d'Albi pour assister à l'ultime sortie des avocats. Il faut à ce titre s'étonner de deux reportages, l'un diffusé par M6, l'autre par France 2, qui ont pris soin de recueillir l'avis des quidams sur la peine prononcée par la justice. L'occasion de retrouver Stéphane – souvenez-vous, Stéphane, c'était le monsieur déçu de ne pas avoir trouvé de place dans la salle d'audience d'autant qu'il était « fatigué ». Eh bien, sachez que Stéphane est d'accord avec la peine infligée à Cédric Jubillar : « Depuis le début, je le savais », dit-il.

Pour être complet et parce que nous arrivons au terme de cette note, permettons-nous d'être un peu long et de livrer la transcription de tous les avis recueillis par le 19-45 de M6 :
– un jeune homme : « Par rapport au manquement des preuves, je trouve que c'est beaucoup trop. »
– une dame : « C'est pas assez. C'est pas assez du tout. Il faudrait qu'il prenne plus. À perpétuité, il faudrait qu'il prenne. »
– un monsieur âgé : « Ce type a appelé les gendarmes parce que sa femme avait disparu mais les gendarmes ne l'ont pas retrouvée. Ils l'ont tout de suite accusé. Pour moi, c'est un déni de justice. »
– une dame âgée : « C'est lui. Ça ne peut être que lui. Ils ne s'entendaient pas. Il aurait dû avouer pour les enfants. »

Et ajoutons ceux du 20h de France 2 :
– une femme : « On ne sait pas. Il n'y a pas de preuve, pas de corps. C'est difficile. On le condamne mais je trouve qu'il n'y a rien. »
– une femme âgée : « La justice a fait ce qu'elle avait à faire. » Relance de la journaliste : « Vous avez été surprise ? » La femme interrogée : « Non. »

68 millions de jurés, un crime devenu archétype de fait divers

Les quatre semaines du procès Jubillar et leur chronique dans les trois JT les plus regardés de France auront parfaitement illustré le traitement médiatique d'un fait divers et de son procès. Mais sauf à considérer que nous sommes tous passionnés de sémiologie, la raison de la grande médiatisation de cette affaire est à chercher ailleurs.

C'est la dernière question de cette note : pourquoi ? Pourquoi ce procès a-t-il reçu autant d'exposition médiatique alors qu'il a déroulé un récit linéaire pendant quatre semaines ? Celles et ceux qui n'assument pas leur intérêt pour les faits divers affirment que les crimes disent quelque chose des hommes.

Le procès Jubillar aurait pu être celui d'un féminicide. Il n'a été présenté sous cet angle qu'au dernier jour, et par le seul JT de France 2. Pendant quatre semaines, et aussi stupéfiant que cela puisse paraître, le sujet des violences faites aux femmes est resté à la périphérie des débats. Si ce procès avait été celui d'un féminicide, il n'aurait pas suivi le même récit. Les reportages auraient interrogé d'autres experts et filmé des associations de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Le procès aurait été inscrit dans un cadre historique et sociétal. Il aurait perdu l'immanence du fait divers, pour parler comme Roland Barthes, cette propension qu'il a à exister par lui-même.

Le procès Jubillar est un procès ordinaire qui a reçu une exposition médiatique extraordinaire. Il a résonné dans tout le pays. Les réactions des badauds recueillis par les JT de France 2 et M6 à l'issue du procès ont illustré la volonté populaire de participer à ce procès, d'avoir un avis dans le cadre de la grande conversation nationale organisée par les médias, particulièrement par les JT.

Le procès a une existence fictionnelle solidement ancrée dans l'imaginaire collectif. Tout le monde a regardé une série ou un film qui se déroule dans une salle d'audience française, ou plus vraisemblablement américaine. On peut se sentir étranger aux grands problèmes du monde ou aux problèmes économiques, on sait tous, ou on pense tous savoir, en quoi consiste un procès.

Il était en cela d'apparence facile d'emprunter la porte ouverte par les JT, de se prendre d'intérêt pour cette affaire et de la trancher par une réponse binaire. Cédric Jubillar est-il coupable ? Oui ou non. Le tout dans un environnement familier. Un couple marié, deux enfants. Une maison que l'on se fait construire. Des problèmes d'argent.

Il faut admettre que le procès Jubillar ne dit rien de notre société mais qu'il parle de nous, de notre

voyeurisme – nous sommes entrés pendant quatre semaines dans la vie d'une femme, dans son salon, dans sa voiture, dans sa famille. De notre fascination aussi pour le crime parfait. Un meurtre sans corps, sans preuve, sans ADN.

Le crime parfait est une figure puissante de la fiction. Le meurtrier qui échappe à tous les enquêteurs lancés à ses trousses est une figure qui défie l'ordre et la morale. C'est l'extraordinaire au coin de la rue, l'essence du fait divers. C'est une fracture dans notre psyché. On tremble à l'idée de ce qui pourrait nous arriver : être tué sans que jamais le coupable ne soit retrouvé. On joue à se faire peur.

Le 15 octobre 2025, le second avocat général, Pierre Aurignac, a prononcé cette phrase dans sa plaidoirie : « Le crime parfait est celui où on ne se fait pas condamner et vous allez être condamné. » Cédric Jubillar a été condamné. Il a fait appel. Le procès devrait se tenir en 2026.

1. Roland Barthes, « Structure du fait divers », dans *Œuvres complètes, 1962-1967*, Paris, Seuil, tome 2, pp. 442-451, 2002 [1964].
2. Le maire de Saint-Étienne, Gaël Perdriau, est accusé d'avoir organisé un chantage à la vidéo compromettante contre l'un des adjoints.
3. Roland Barthes, *op. cit.*